

Conditions Générales de Vente (CGV)

LE LOCAL BIARRITZ (Salle de sport)

Article 1 – Présentation

La présente salle de sport, dénommée LE LOCAL BIARRITZ, est exploitée par la SARL LE LOCAL BIARRITZ, dont le siège social est situé 4 impasse Rolland 64200 BIARRITZ, SIRET : 98901293500015.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre la salle de sport et toute personne souscrivant à une formule d'abonnement, une séance ou toute autre prestation.

Article 2 – Prestations proposées

La salle propose :

- Accès libre aux équipements de musculation et cardio-training selon les horaires définis,
- Cours collectifs (selon planning),
- Coaching personnalisé (sur rendez-vous),
- Programmes d'entraînement sur mesure.

Les prestations peuvent être modifiées à tout moment par le propriétaire, sous réserve d'en informer les clients.

Article 3 – Conditions d'inscription

L'inscription est ouverte à toute personne majeure (ou mineure avec autorisation parentale).

Chaque client déclare être en bonne santé et apte à pratiquer une activité physique. Il lui appartient de consulter un professionnel de santé avant toute inscription afin de vérifier l'absence de contre-indication à la pratique du sport, notamment en cas de pathologie connue, de traitement médical en cours, ou de reprise d'activité après une longue interruption.

La salle ne saurait être tenue responsable d'un accident ou incident résultant d'un état de santé non déclaré ou d'une contre-indication médicale.

En signant les présentes Conditions Générales de Vente, le client reconnaît avoir été informé de cette recommandation et déclare agir sous sa propre responsabilité.

La SARL LE LOCAL BIARRITZ se réserve toutefois le droit de demander un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport dans certains cas spécifiques (pathologie connue, programme intensif, coaching personnalisé, etc.).

Article 4 – Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs sont disponibles à l'accueil de la salle et sur le site internet. Ils sont exprimés en euros TTC.

Les formules disponibles :

- Abonnement mensuel sans engagement / avec engagement (3, 6, 12 mois),

- Séance à l'unité ou carnet de séances,
- Coaching personnalisé à la séance ou au forfait.

Le paiement peut s'effectuer par carte bancaire, virement, prélèvement automatique ou en espèces (pour certaines séances à l'unité).

En cas d'impayé, l'accès à la salle sera suspendu jusqu'à régularisation.

En cas de paiement par prélèvement automatique, le client autorise la salle à effectuer les prélèvements mensuels conformément aux modalités définies lors de l'inscription. Toute opposition ou défaut de provision entraînera une suspension d'accès, sans préjudice des sommes dues.

Article 5 – Droit de rétractation et facturation au prorata

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le client ayant souscrit un contrat à distance (notamment via une plateforme de réservation ou un site internet) bénéficie d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de souscription.

Toutefois, en signant et en acceptant les présentes Conditions Générales de Vente lors de son inscription, le client reconnaît expressément :

- avoir été informé de son droit de rétractation,
- accepter que l'exécution des prestations commence immédiatement, avant l'expiration du délai de rétractation,
- et reconnaître que tout service consommé avant la rétractation sera facturé au prorata.

Ainsi, en cas d'exercice du droit de rétractation pendant le délai légal de 14 jours, et si le client a commencé à bénéficier des services proposés (cours, accès à la salle, etc.), un montant proportionnel aux jours ou séances réellement consommés sera retenu, conformément à l'article L221-25 du Code de la consommation.

Le montant du remboursement sera donc égal au prix total payé, diminué du coût des prestations déjà fournies jusqu'à la date de la demande de rétractation.

Le remboursement du solde interviendra dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de la demande, par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de l'achat.

Article 6 – Accès à la salle et règles de conduite

- Les horaires d'ouverture sont affichés à l'accueil ainsi que sur le site internet et peuvent être modifiés.
- Le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de bonne conduite est obligatoire.
- Tout comportement inapproprié pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement.
- Le port de chaussures de sport propres et d'une tenue adaptée est exigé.
- Il est recommandé de ranger et de nettoyer le matériel après chaque utilisation, à l'aide du papier et du spray prévus à cet effet.

Article 7 – Stationnement et respect du voisinage

Le stationnement est strictement interdit dans l'impasse située devant la salle, sauf emplacement explicitement autorisé pour les coachs.

Les adhérents sont priés de respecter le voisinage et la tranquillité des riverains. Tout stationnement gênant, abusif ou interdit pourra entraîner :

- L'intervention des forces de l'ordre ou du service de fourrière,
- L'exclusion temporaire ou définitive du client en cas de non-respect répété. Aucune réclamation ou remboursement ne pourra être exigé à ce titre.

Le respect des règles de stationnement fait partie intégrante du règlement intérieur et des présentes Conditions Générales de Vente.

Article 8 – Suspension ou résiliation de l'abonnement

Article 8a – Suspension de l'abonnement

Un abonnement peut être suspendu temporairement (sur justificatif) en cas de :

- Maladie ou blessure empêchant la pratique du sport,
- Grossesse,
- Mutation professionnelle.

Toute demande doit être faite par écrit avec pièces justificatives. En cas de résiliation anticipée d'un abonnement avec engagement, des frais peuvent être appliqués sauf cas de force majeure.

Article 8b – Résiliation anticipée pour motif légitime

Toute demande de résiliation anticipée d'un abonnement à durée déterminée (ex. : 12 mois) doit être motivée et accompagnée d'un justificatif. Les motifs légitimes pouvant donner lieu à une résiliation sans pénalité incluent :

- Une incapacité médicale de longue durée empêchant toute activité sportive (certificat médical requis),
- Une grossesse,
- Un déménagement rendant l'accès à la salle impossible (justificatif de domicile),
- Une perte d'emploi ou situation financière grave (justificatifs officiels),
- Le décès de l'abonné.

En dehors de ces cas, toute résiliation anticipée entraînera l'exigibilité immédiate du solde de l'abonnement ou des frais de résiliation prévus au contrat.

Article 8c - Résiliation après période d'engagement

À l'issue de la période initiale d'engagement, certains abonnements seront renouvelés tacitement (abonnements de 6 mois et 12 mois) pour une durée indéterminée. Le client pourra y mettre fin à tout moment en respectant un préavis d'un mois, à notifier par écrit (email ou courrier).

Article 9 – Responsabilité et assurance

Le coach s'engage à assurer un encadrement professionnel et sécuritaire. Toutefois, chaque adhérent reste responsable de sa santé et de ses actes. Le client s'engage à respecter strictement les consignes et recommandations données par le coach et la salle.

La salle décline toute responsabilité en cas de blessure résultant d'une négligence, d'une imprudence, d'une mauvaise utilisation du matériel ou d'un non-respect des consignes de la part du client.

Le client est invité à souscrire une assurance personnelle couvrant les risques liés à la pratique sportive.

Il est recommandé aux adhérents de signaler tout changement d'état de santé pouvant affecter leur pratique sportive, afin d'adapter l'accompagnement si nécessaire et garantir leur sécurité.

Article 10 – Cas de force majeure

La SARL LE LOCAL BIARRITZ ne saurait être tenue responsable de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations, en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence (ex : catastrophe naturelle, pandémie, décision administrative de fermeture, etc.). En cas de suspension temporaire des activités, aucun remboursement ne pourra être exigé, mais des reports ou avoirs pourront être proposés selon les cas.

Article 11 – Données personnelles

Les informations collectées sont destinées à la gestion administrative, commerciale et à la communication de la salle. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au RGPD, le client peut demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données à tout moment.

Les données personnelles ne seront pas transmises à des tiers sans le consentement préalable du client, sauf en cas d'obligation légale ou réglementaire.

Article 12 – Litiges et droit applicable

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social de la salle. Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Fait à Biarritz, le 06/10/2025

SARL LE LOCAL BIARRITZ